



RUBRIQUES

L'édito du Maire
Travaux et projets
Quelques chiffres
Actualités
Services municipaux
L'état civil
Associations
Agenda

édito

Comme en 2020, l'actualité de cette année aura sans surprise été dominée par la pandémie. Bien que moins touché, le Cantal a subi les désagréments du confinement et des couvre-feux. Cette crise sanitaire a permis aux habitants des grandes métropoles de découvrir la beauté et le « bien vivre » de nos territoires avec leurs grands espaces, la nature préservée et son patrimoine exceptionnel. Les médias et la presse ont régulièrement mis en avant le village de Salers et la fréquentation touristique a par conséquent été au rendez-vous.

Si les commerçants ont souffert du manque d'activité lié aux phases de confinement, ils souffrent encore aujourd'hui, mais cette fois du manque de personnel. Ce problème récurrent est général.

Les associations traversent elles aussi des moments difficiles. Certaines manifestations ont été annulées, d'autres ont pu se tenir avec pass-sanitaire. Le feu d'artifice organisé par l'Association des Commerçants a été un vrai succès.

Je tiens à remercier les institutrices et le personnel de l'école qui ont parfaitement rempli leur rôle malgré des normes de sécurité difficiles à mettre en œuvre dans une petite structure.

La maison de retraite a traversé cette pandémie sans cas positif, preuve de la rigueur du dispositif mis en place par la direction.

La municipalité a des projets. Certains prennent forme : reprise de la rue du Beffroi, d'autres sont en réflexion : aménagements au

camping, reconditionnement des horodateurs.

Le clocher de l'église est toujours en souffrance. La commune ne veut pas payer pour une troisième réfection des joints !

La Municipalité se réjouit de l'installation d'un kinésithérapeute, d'un pharmacien, bienvenue à ces deux jeunes. Le cabinet médical devrait être opérationnel pour début novembre...

Nous avons repris les recherches pour trouver un(e) épicier(e). Tantôt ce sont les candidatures qui manquent, tantôt c'est le local qui fait défaut. Je ne désespère pas, nous finirons bien par y arriver.

L'adressage se termine. La commune procédera à la pose des plaques prochainement.

Je termine en remerciant toute l'équipe municipale ainsi que les agents pour leur implication et leur dévouement.

Les consignes départementales nous demandent de demeurer prudents, respectons-les...

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 8 janvier.

Prenez soin de vous.

Jean-Louis Faure, Maire de Salers

les travaux et projets

L'ÉQUIPEMENT

SITE INTERNET ✓

Afin de dynamiser le site internet de la commune de Salers, une refonte graphique et structurelle a été effectuée par l'hébergeur Net15 (Aurillac) pour un montant de 2050 € (HT).

Si les pages les plus plébiscitées sur l'ancien site ont bien évidemment été maintenues, de nouvelles pages et de nouveaux paragraphes sont venus l'enrichir, comme : le personnel communal, les offres d'emplois, les budgets et tarifs municipaux, les travaux et marchés publics, le cimetière, les affaires commerciales à reprendre, les courts et longs métrages tournés sur Salers...

Nous espérons que ces changements de fonctionnalités et d'aspect visuel sauront convenir dans le temps autant aux visiteurs de passage qu'aux résidents d'aujourd'hui et de demain...

NB : en cas d'informations erronées, merci de bien vouloir en faire part au secrétariat de mairie.



• Quelques chiffres :

Sur la toile depuis mi-avril, la page d'accueil du nouveau site a déjà été consulté plus de 50 000 fois.

Top 20 des pages les plus regardées à la date du 10 octobre 2021 :

- Camping municipal (11581 vues)
- Animations (3908 vues)
- Carte interactive (3051 vues)
- Salers en images (2999 vues)
- Patrimoine architectural et historique (2831 vues)
- Commerces & services (2336 vues)
- Actualités municipales (2300 vues)
- Hébergements touristiques (1906 vues)
- Savoir-faire culinaire (1878 vues)
- Patrimoine naturel (1773 vues)
- Comptes rendus des Conseils Municipaux (1500 vues)
- Sports et loisirs (1426 vues)
- Immobilier (1328 vues)
- Stationnement (1267 vues)
- Paroisse (1245 vues)
- Conseil municipal (1200 vues)
- Comment venir à Salers (1078 vues)
- Offres d'emploi (953 vues)
- Communiqués (960 vues)
- Enfance & jeunesse (858 vues)



• WWW.SALERS.FR •

PYLÔNE TÉLÉPHONIE MOBILE, OPÉRATEUR FREE ✓

En avril, un relais de radio téléphonie Free (36 m) a été implanté sur une parcelle communale en contrebas du lieu dit la Montagnoune pour desservir les communes de Salers et St-Paul-de-Salers. Un contrat de bail a été signé entre la mairie de Salers et l'opérateur Free mobile. Ce relais qui assure une couverture réseau 4G de qualité a été activé dans l'été. Les autres opérateurs ayant la possibilité de partager la nouvelle infrastructure mobile*, nous espérons que la couverture réseau sur Salers sera à terme nettement améliorée pour tous**.



* Le pylône de téléphonie mobile, opérateur Orange installé en 1999 à proximité du pylône Free ne permettait malheureusement pas l'amélioration de la couverture réseau mobile à Salers : pylône vieillissant (pas assez haut) malgré un gros travail d'élagage sur le site.

** Les opérateurs Bouygues & SFR ont été relancés par la municipalité en 2018, 2019 et juin 2021. Suite à un accord de partage du réseau entre ces deux opérateurs, c'est SFR, leader du département du Cantal qui est en charge de maintenir et déployer le réseau pour les deux partenaires. Relancé une nouvelle fois en septembre, nous sommes dans l'attente d'une réponse de sa part.

les travaux et projets (suite)

L'ÉQUIPEMENT (SUITE)

UN CHARGEUR FRONTAL POUR LE TRACTEUR COMMUNAL ✓

Élément indispensable pour plus de polyvalence, la commune a investi dans un appareil de levage pour son tracteur (remblayage de terrain, manutention d'éléments lourds comme le bois, la pierre, la terre ou le foin) pour un montant de 11 520€ (TTC).

SIGNALÉTIQUE & ADRESSAGE

(en cours)

L'entreprise la Poste et la municipalité de Salers tiennent tout d'abord à s'excuser auprès de la population sagraillère pour la succession d'imprévus ayant engendré quelques dysfonctionnements dans le déroulé de l'adressage. Pour rappel, la municipalité de Salers avait souscrit une prestation « d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des Voies » auprès de l'entreprise La Poste pour un montant de 5 410€ TTC, comprenant :

- Un rapport de méthodologie
- L'audit & le conseil
- La réalisation du plan d'adressage

(création, modification, suppression et numérotation des voies dans le Guichet Adresse)

- La « communication citoyenne » (module optionnel de mise sous pli pour diffusion à la fin du projet d'adressage).

Aussi, chaque administré propriétaire (et locataire) aurait du recevoir courant mai / juin un courrier de la Poste comprenant un courrier d'information type accompagné d'un guide des démarches administratives à entreprendre par les citoyens. Quelques concitoyens n'auraient rien reçu*.

** Si vous n'avez rien reçu, merci, de bien vouloir vous manifester auprès du secrétariat de mairie (pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait).*

Concernant la pose des numéros sur les maisons :

- Faubourgs de Salers - Malgré le retard, les 106 plaques émaillées de numéros de rues commandées auprès de SEDI Équipement pour un montant de 1 535€ (HT), ont été distribuées dans le printemps et fixées (pour la grande majorité) par les habitants ou avec l'aide de la municipalité (pour ceux qui en avait fait la demande).

- Bourg de Salers - Pour les 250 autres numéros du bourg, il était initialement prévu des numéros peints sur les

façades par l'entreprise Le Peintre SARL (Salers). Les essais cet été se sont révélées peu concluants (question d'esthétisme et de visibilité en fonction du revêtement des façades : crépis ou pierre). En accord avec l'architecte des bâtiments de France, il a donc été décidé de commander les mêmes plaques émaillées que les faubourgs auprès de SEDI Équipement pour un montant de 2 899,60€ (HT). Elles seront très prochainement fixées (2 vis) par la municipalité*.

** Si vous avez des recommandations particulières, pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, merci d'en faire part au secrétariat de mairie.*

Concernant la pose des plaques de noms de rues manquantes :

Par souci d'esthétisme et de cohérence avec la signalétique déjà en place, la conception et la pose des 11 plaques de rues manquantes a été confiée à la société JH'COM (63) venue en août pour repérage. Le devis est estimé autour de 2 900€ (HT). Les plaques sont en production.

AIRE DE JEUX DE L'ÉCOLE ET DU CAMPING MUNICIPAL ✓

Dans toutes les zones où les enfants sont susceptibles de tomber en utilisant les équipements, le décret de 1996 impose que les dites zones soient constituées de matériaux amortissants. Les employés municipaux ont donc pourvu au printemps les deux aires collectives de jeux (école et camping municipal) de gravillon roulé, excellent amortissant naturellement drainant.



les travaux et projets (suite)

L'ÉQUIPEMENT (SUITE)

LE CABINET MÉDICAL *(en cours)*

Avis d'attribution des appels d'offres de septembre 2020 :

- BORNE (Salers) pour la partie plomberie et chauffage
- AG ELEC (Salers) pour la partie électricité
- LE PEINTRE (Salers) pour le placage des murs et la peinture
- SARL Guillaume ROBERT (Salers) pour la menuiserie
- BLANC SARL (Mauriac) pour la maçonnerie et la plateforme accès PMR avec rampe d'accès.

Les travaux commencés ce début d'année 2021 sont supervisés par l'architecte Caroline Girard.

Les professionnels de santé concernés par le cabinet médical ont pu visiter le chantier courant mai et donner leur avis quant à l'aménagement intérieur, pour plus de fonctionnalité.

Les difficultés d'approvisionnement rencontrées par certaines entreprises retardent la livraison du projet prévue, au plus tard, à la fin de l'année courante.

Montant estimé des travaux : 131 473€ TTC
(20 % de DETR et 30 % de Fonds Cantal Solidaire).

LA VOIRIE

LES MURS ✓

L'hiver dernier a été particulièrement rigoureux. L'enneigement, l'eau accumulée mais aussi le déneigement ont été à l'origine de la fragilisation et l'effondrement de quelques murs de soubassement. Les employés municipaux sont intervenus ce printemps sur les parkings de la route d'Aurillac, de la route de St-Paul (cimetière vieux et parking à la barrière), mais aussi la bordure de la D680 au lieu dit La Jourdanie.

La petite Martille :

Le mur de soutènement qui a cédé dans le passage de la Petite Martille en 2016 a été remonté ce mois de septembre par l'entreprise BLANC SARL (Mauriac) pour un montant de 5028,60€ TTC.

Les agents communaux en ont profité pour nettoyer et remonter les marches permettant l'accès entre la petite Martille et le passage de l'abbé Gély.

Comme les années précédentes, les rues de Salers ont été remises en l'état ce printemps avec l'aide du Syndicat Intercommunal de Voirie de Mauriac.

CHEMINS PÉDESTRES ✓

Cet automne, les employés communaux ont nettoyé une partie du sentier pédestre qui relie la route du Puy Mary (D680) à hauteur de la grange Fenies (Lherm) jusqu'au camping municipal.

Quelques élus et bénévoles ont œuvré ce printemps pour ouvrir le nouveau tronçon de sentier de randonnée de la ronde de Salers (en remplacement de l'ancien) reliant la route des Bessades et la route de Mauriac.

● Ancien sentier :
À hauteur de la Cave de Salers vers la grange Fenies (Magne)

● Nouveau sentier :
À hauteur du croisement de la route des Bessades et du ruisseau de Chavarivière (grange des Bessades) vers la Route de Mauriac (D22) à hauteur de la grange Fenies (Magne).

Le balisage est à ce jour terminé, la trace GPX et la fiche PDF sont téléchargeables sur le site de la mairie.

INSTALLATION D'UNE WEBCAM

(en cours)

Afin de booster la promotion touristique de Salers via la vidéo et l'image, la municipalité de Salers a rencontré au mois de juin la responsable commerciale de Viewsurf, leader de la Webcam Tourisme en France, lequel bénéficie d'un réseau de partenaires TV unique. La municipalité de Salers a décidé d'investir (achat, installation, diffusion) dans une webcam qui sera placée sur le bâtiment communal du presbytère (vue sur la place Tyssandier d'Escous). Installation prévue au printemps.

Investissement : 2 622,60€ (TTC) pour l'achat et l'installation + 1 188€ (TTC) de forfait hébergement annuel.

RUE DU BEFFROI *(en cours)*

Le dossier estimatif des travaux de réfection de la rue du Beffroi réalisé par le cabinet GETUDE en oct. 2020 a été déposé auprès de la Préfecture pour DETR 2021 et à la région au titre dispositif « Plus Beaux Villages de France ».

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée par la mairie d'ici la fin de l'année en vue d'assurer la mission d'étude et de suivi du chantier. Le début des travaux est envisagé courant 2022 / 2023.

Montant estimé du projet : 225 700€ (HT) (subvention : 20 % de DETR et % en attente de la Région)

- À la charge de la Communauté de Communes du Pays de Salers : l'assainissement (12 020 € HT)
- À la charge du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Mauriac (SIAE) (2 520€ HT) : l'eau potable.
- Reste à la charge de la commune de Salers : les eaux pluviales et le surfacage.



*J'ai senti mes poumons gonfler
sous l'effet du paysage :
air, montagnes, arbres, gens.
J'ai pensé :
C'est ce que c'est d'être heureux.*

Sylvia Plath



les travaux et projets (suite)

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LE CLOCHER DE L'ÉGLISE ST-MATHIEU *(en cours)*

M. Perrin Mathieu, chef de service de l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes a été remplacé par Mme Anne-France Borel, architecte des Bâtiments de France pour le suivi de l'épineux dossier de fuites d'eau dans le clocher de l'église malgré la réfection de 2016.

Devant la lenteur des démarches, la municipalité a décidé de faire appel à un avocat pour essayer de faire fonctionner la décennale.

PROJET DE HALLE À VOCATION ÉCONOMIQUE

(en cours)

La municipalité de Salers s'est réunie ce printemps afin de réfléchir et de définir par écrit la manière dont elle envisageait le projet de halle à vocation économique porté par la Communauté de Communes du Pays de Salers sur le site de l'école de Salers : périmètres d'interventions, gestion et maintien des services, mise à disposition de bâtiments et/ ou salles communales, conditions d'aménagements et d'utilisation à venir.

Prenant bien-entendu en compte le respect du paysage et du bâti existant ainsi que le bien-être des élèves et du personnel enseignant, le document a été remis à Anne Rimeize, directrice de la Communauté de Communes du Pays de Salers en octobre 2021.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE *(en cours)*

Depuis le 13 juin 2019, date de l'inauguration de fin de la 1^{ère} tranche de travaux de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette (chantier de juillet 2018), les dons collectés en partenariat avec la Fondation du Patrimoine n'ont toujours pas été versés à la commune de Salers. La municipalité attend encore la régularisation du paiement pour pouvoir envisager la 2^{ème} tranche de travaux qui consiste à la reprise des structures et la mise hors d'eau de la façade.

Afin de dynamiser la démarche, une carte postale « Prière à Notre-Dame de Lorette » est vendue depuis le printemps à la chapelle Notre-Dame-de-Lorette et l'église St-Mathieu au tarif d'1€. De plus l'exposition temporaire estivale de photos et cartes postales « Notre-Dame-de-Lorette d'hier à aujourd'hui » (déjà présentée en 2019) agrémentée en 2021 de la projection d'un film sur la ville de Salers sorti en 2020* a permis une augmentation de la fréquentation de la chapelle et la collecte de quelques dons supplémentaires.

L'humidité fragilise chaque année un peu plus l'édifice. La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine reste donc toujours ouverte pour continuer à récolter l'argent nécessaire aux travaux.

**(durée 50 minutes) écrit et réalisé par Arnaud Dumé, une coproduction Commune Image Media / Native / Deep Media avec la participation de Connaissance du Monde, sous les conseils historiques d'Isabelle Fernandez, Gilles Vidal et Pierre Moulier.*



Les dons sont déductibles :

- Des impôts sur le revenu à hauteur de 66 % du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable),
- De l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don (dans la limite de 50 000 €),
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, (dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT).

Bon de souscription disponible dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, dans l'église St-Mathieu, au secrétariat de mairie de Salers et téléchargeable sur le site internet de la mairie. Possibilité également de faire son don en ligne, sur internet en suivant le lien : www.fondation-patrimoine.org/43678

Rappel :

4 tranches de travaux pour un budget de 209 000 €. Souscription publique en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

quelques chiffres

RECETTES	2020		2021
PARKINGS	127 183 €	↑	129 510 €
CAMPING	121 889 €	↑	142 209 €
LOYERS	75 892 €	↓	54 941 €
PRODUITS DE SERVICE	40 179 € *	↑	47 282 € *

FISCALISATION

DES PARKINGS À BARRIÈRE

La municipalité de Salers devra certainement faire une demande de recours gracieux auprès de l'administration fiscale qui réclame 15 000€ à la commune pour imposition du parking à barrière avec une rétroactivité de 3 ans sans préavis.

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs de stationnement sur les parkings payants ont par conséquent été revus à la hausse.

À compter du 1^{er} janvier 2022, il en coûtera :

- 4€ (au lieu de 3€) pour le forfait unique à la journée des voitures et camping-cars,
- 10€ (au lieu de 9€) pour les bus.

EN 2021 :

- 3 078 € investis pour l'école
- 3 300 € investis pour la culture
- 12 900 € investis pour les associations du village
- 163 000 € investis dans l'amélioration du cadre de vie

* Cartons + Terrasse + Cantine + Location de la salle des fêtes + Remboursement des frais de collecte

les actualités

DES NOUVELLES ?

LABEL DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

- **Renouvellement du classement de Salers parmi « Les Plus Beaux Villages de France »**

La commission qualité de l'association Les Plus Beaux Villages de France s'est réunie les 10 et 11 septembre 2021 et a confirmé le « reclassement sans réserve » de Salers parmi les Plus Beaux Villages de France.

Chaque village classé est ré-expertisé à une fréquence régulière de six à neuf ans, selon le niveau de réserves formulées à la commune lors de la première ou précédente évaluation du village.

- **40 ans - Assemblée générale annuelle des Plus Beaux Villages de France à Salers : les 20 et 21 mai 2022.**

40 ans après l'officialisation du Label des Plus Beaux Villages de France à Salers, le 6 mars 1982, l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France revient à Salers le 20 mai 2022.

L'annonce est officielle depuis la dernière assemblée les 7, 8, 9 octobre sur la commune de Riquewihr (68).

Les représentants de près de 159 villages - soit plus de deux-cent participants venus de toute la France - sont attendus dans la commune. Nous comptons sur la mobilisation de tous les sagrañiers pour accueillir au mieux cette assemblée.



Les Plus
Beaux Villages
de France®

les actualités (suite)

DES NOUVELLES ? (SUITE)

REPORT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 EN 2022

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Des dispositions particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et plus précisément la population officielle de la commune de Salers.

Ses résultats sont très importants, car ils sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune : plus Salers est peuplée, plus l'aide financière est élevée.

Par ailleurs, pour ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport, les projets s'appuient sur la connaissance fine de la population (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Nous vous remercions par avance, de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à l'agent recenseur Sandrine Lamouroux.

Lors de la période d'enquête, munie d'une carte officielle, et tenue au secret professionnel, elle vous remettra (dans votre boîte aux lettres ou de visu) vos codes de connexion pour vous recenser en ligne*. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, elle vous remettra un questionnaire papier qu'elle viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.



Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

VOTRE PARTICIPATION AU RECENSEMENT EST ESSENTIELLE, GRATUITE ET RENDUE OBLIGATOIRE PAR LA LOI

MAIS C'EST AVANT TOUT UN DEVOIR CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS.

NE RÉPONDEZ SURTOUT PAS AUX SITES FRAUDULEUX QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT !

L'ÉPICERIE DE SALERS

Le principal frein à la reprise d'une épicerie sur Salers reste la nécessité de trouver un local à vendre ou à louer à l'année, approprié à l'activité.

- Le projet d'aménagement de Wilfried Aubert d'une épicerie-bar dans la rue du Beffroi n'a malheureusement pas pu aboutir.
- L'inscription sur le site SOS Villages de TF1 permet sans doute d'avoir un bon carnet d'adresses, mais ne résout en aucun cas le problème du local...

* Ordinateurs disponibles pour le recensement :

- accès en libre service à L'Office de Tourisme (9h30-12h et 14h-17h30 sauf le dimanche).
- accès en libre service à la bibliothèque le mercredi matin de 9h à midi.
- avec l'aide de la secrétaire de mairie : le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h à la mairie.

- M. Meyniel qui travaille dans la distribution alimentaire recherche toujours une boutique de 60 m² (minimum) à louer à l'année ou l'achat de murs à Salers pour ouvrir une épicerie.

Contact : Hugo Meyniel - 06 87 81 50 64

Nous invitons donc toute personne disposant d'un local vacant disponible à l'année et approprié à l'activité, à se présenter à la mairie afin de se donner toutes les chances de résoudre le manque.



Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022**.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

les actualités (suite)

DES NOUVELLES ? (SUITE)

LA MAISON DITE DES TEMPLIERS

La détérioration manifeste de ce bâtiment emblématique de Salers appartenant à l'évêché de St-Flour, avait conduit une nouvelle fois la municipalité à se mettre en relation avec le propriétaire.

Dans le printemps, un accord oral symbolique avait alors été passé entre M. le maire et l'Association Sanfloraine Immobilière pour la donation du musée à l'euro symbolique.

L'élément COVID puis le changement d'évêque ont retardé les échanges entre les deux parties. Ce mois d'octobre, une délégation Sanfloraine, puis une

délégation de la DRAC (déjà passée en oct. 2020) sont venus constater les conséquences désastreuses des infiltrations d'eau sur le bâtiment classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Il est urgent de faire des travaux de fond sur cette maison : traitement de la mérule, charpente et toiture. Le maire a relancé le propriétaire durant les vacances de Toussaint.

La municipalité de Salers envisage un projet de maison d'artistes en accord avec la Communauté de Communes du Pays de Salers.



DES NOUVEAUX



KINÉSITHÉRAPEUTE & PHARMACIEN

Bienvenue au nouveau kinésithérapeute, Jean Mons. Depuis le 15 décembre 2020, il remplace Martine Emanuelle partie en retraite.

Infos pratiques : 6, passage de l'abbé Gély - Tél. : 04 71 40 76 40

Depuis le 31 mai, la pharmacie de Salers a ré-ouvert ses portes. Un relooking intérieur complet et en projet, un nouveau service : possibilité de délivrance et application de l'appareillage orthopédique sur-mesure. Nous souhaitons une bonne installation à Alexandre Gallois.

Infos pratiques : 13, place Tyssandier d'Escous

Tél. : 04 71 68 78 26 - E-mail : pharmaciedesalers@gmail.com

Ouvert : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

ARTISANS & COMMERÇANTS

Vous les avez rencontré cet été :

- Alexandra D. - Artiste plasticienne

Infos pratiques : 10, rue Charbonnille

Site web : www.alexandra-d.com

- Hashka Fusion - Artisans bijoutiers créateurs

Infos pratiques : 4, rue des Templiers

Tél. : 06 59 34 55 15 - E-mail : atelier@hashkafusion.fr

- E. G. Ciseleur - OrfèvreW

Infos pratiques : 40, rue Notre-Dame

Tél. : 07 86 13 53 82 - E-mail : egciseleurorfevre@gmail.com

- La p'tite boutique - Email sur lave et décoration d'intérieur

Infos pratiques : 1, rue du Beffroi

Tél. : 06 09 44 50 30 - E-mail : emauxsurlave@gmail.com

- Ateliers de la Martille

Tourneur sur bois, artiste peintre, poterie raku

Infos pratiques : 3, rue de la Martille

Tél. : 06 23 04 20 95 - E-mail : geraco83@free.fr

- Le P'tit Comptoir

Bar à vin & fromage - Brasserie - Épicerie Fine

Infos pratiques : 8, place Géraud Maigne

Tél. 04 71 40 72 00 - E-mail : info@le-sagranier.com

- La Grange - Chambre d'hôtes

Infos pratiques : 1, Les Prés de Nards

Tél. : 06 70 19 21 38

Retrouver tous les commerces & services de Salers sur : http://www.salers.fr/carte-interactive_fr.html

les actualités (suite)

DES NOUVEAUTÉS

CRÉATION D'UNE COMMISSION LOCALE PATRIMOINE

Les trois dispositifs de protection et de valorisation des espaces urbains et paysagers, que sont les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ont été remplacés par un dispositif unique, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016.

À la demande de l'architecte des bâtiments de France, chef de l'UDAP du Cantal une commission locale « Site

Patrimonial Remarquable » doit être constituée.

Présidée par le maire elle sera composée d'un maximum de 15 membres dont 4 membres de droit représentants de l'État (maire, le préfet, le directeur régional des affaires culturelles, l'architecte des bâtiments de France), un tiers de représentants élus, un tiers de représentants d'associations locales ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, un tiers de personnalités qualifiées. À l'issue du conseil municipal

du 20 mai, une liste a été transmise au Préfet pour validation.

Cette commission locale sera consultée au moment de l'élaboration, de la révision, ou de la modification du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et assurera le suivi de la mise en œuvre après son adoption.

Elle pourra également proposer la modification ou la mise en révision du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

RAID : LA TRAVERSÉ DES VOLCANS D'Auvergne

Salers accueillera cet hiver le raid Terra Incognita, un périple de 142 km organisé par MyTopRandos à travers nos montagnes, combinant ski de randonnée, plongée sous la glace et chiens de traîneaux sur 6.036 m de dénivelé positif.

Au départ du Mont-Dore et du Puy de Sancy, l'équipage traversera le plateau du Cézallier, gravira le Puy Mary et le Plomb du Cantal pour rejoindre enfin Salers, dernière étape du raid.

Le départ est prévu le 27 janvier avec une arrivée entre le 1^{er} et le 2 février (ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la météo). Un challenge sportif qui célébrera la beauté de nos grands espaces mais aussi une aventure

humaine. Les étapes seront ponctuées de rencontres avec des ambassadeurs de notre patrimoine local.

Témoignage de cette parenthèse sauvage au plus proche de la nature, un documentaire de 52 minutes sera réalisé par Alpcap Médias et mis à disposition de tous ceux qui souhaiteront le diffuser.

L'équipe sportive se compose de Christophe Gazal, Justine Aublin, Xavier Pascal, Franck Goutard (Guide de haute montagne - Pisteur secouriste) et Cyril Cattin (Caméraman et réalisateur).

Contact : Xavier - 06 89 42 73 25 - xpascal@mytoprandos.fr

AVIS AUX VOLONTAIRES...

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

L'année 2020, marquée par une crise sans précédent, a bousculé les sapeurs-pompiers dans leurs habitudes. Les restrictions liées à la pandémie les ont privées de nombreux temps d'échanges avec la population, des rencontres souvent propices aux engagements. Afin de garantir une réponse opérationnelle optimale, il est essentiel de maintenir les effectifs de sapeurs-pompiers et de recruter de nouveaux volontaires dans les centres de secours.

Il appartient à chacun de se mobiliser et de réagir pour éviter que la fiction d'un monde sans pompier ne devienne une réalité.

Pour tout renseignement : Olivier Laporte - 06 89 46 50 75



les services municipaux

SERVICE ADMINISTRATIF

ACCUEIL

Le secrétariat de mairie reçoit le public du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00. Tél. : 04 71 40 72 33.

E-mail : mairie.salers@wanadoo.fr - Site : www.salers.fr

2022 : année des élections présidentielles (10 & 24 avril) et législatives (12 & 19 juin). Date limite d'inscription sur les listes électorales : 4 mars 2022 (6^{ème} vendredi précédent le jour du scrutin). Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

SERVICE TEMPORAIRE

BOULANGERIE ROBERT

Pendant la période de congés annuels de la boulangerie Robert, la commune de Salers propose à ses administrés un dépôt de pain à la salle des fêtes, 4 rue du Couvent, du mardi 16 novembre au dimanche 12 décembre inclus.

Patrick et Michel vous attendent de 8h à 12h tous les jours, sauf le lundi.

LA COLLECTE DES DÉCHETS & LES SACS POUBELLES

RAPPEL :

EN AUCUN CAS

NE DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS

DANS LES POUBELLES :

LES DÉCHETS VERTS,

LES ENCOMBRANTS,

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES,

LES CARTONS.

UN TRISTE CONSTAT,

LE GESTE DE TRI SE DÉGRADE :

Sur tout le territoire, un même constat : une dégradation de la qualité du tri sélectif. Malgré des consignes de tri mises à jour sur tous les points d'apport volontaire, les erreurs de tri sont de plus en plus fréquentes.

Ces erreurs de tri représentent un coût non négligeable pour les collectivités et donc pour les contribuables. En effet, lorsque le tri est mal fait son coût de traitement augmente fortement. En plus du coût du tri vient s'ajouter le coût de l'incinération : les refus de tri étant au final incinérés dans l'une des deux Usine de Valorisation du SYTTOM 19.

Quel dommage que les gestes de tri qui demandent à tous une implication dans la préservation de notre planète soient gâchés par une mauvaise application des consignes !

Remarques :

- Il est inutile de laver les emballages avant de les jeter.

- Le petit électro-ménager se trie en déchetterie.

- Idem pour les piles, les cartouches d'encre, les déchets toxiques.

- Pensez à donner vos vêtements plutôt qu'à les jeter.



Pour rappel voici les consignes qui s'appliquent sur tout le territoire :

● COLONNES JAUNES :

Emballages, acier, aluminium, bouteilles et flacons en plastique, cartonnettes, briques alimentaires.

● COLONNES BLEUES :

Papiers uniquement (enveloppes, cahiers, prospectus, livres, etc.) Pas de cartons.

● COLONNES VERTES :

Uniquement les bouteilles et les bocaux en verre.

● CONTAINERS D'ORDURES MÉNAGÈRES :

Déchets ménagers non recyclables (*Les masques, gants, mouchoirs jetables et autres matériels sanitaires doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères*).

● LES BIODÉCHETS

Restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits doivent idéalement être triés à la source : compostage individuel.

● LES CARTONS VOLUMINEUX ET / OU DE LIVRAISON VONT EN DÉCHÈTERIE.

CONTAINERS VERTS

BOUTEILLES,
BOCAUX OU POTS
EN VERRE

PAS DE VAISSELLE



CONTAINERS JAUNES

EMBALLAGES
EN PLASTIQUE "DUR",
CARTONNETTE
OU MÉTAL

**PAS DE CARTONS
PAS DE SACS EN PLASTIQUE**



CONTAINERS BLEUS

TOUS LES PAPIERS
(PROSPECTUS, ANNUAIRES
CATALOGUES, ENVELOPPES
CAHIERS, ETC)

**PAS DE MOUCHOIRS
OU DE CARTONS**



EN DÉCHETTERIE :

CARTONS, DÉCHETS VERTS, PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER,
HUILES DE FRITURE, PILES, BATTERIES, DÉCHETS TOXIQUES,
CARTOUCHES D'ENCRE, MÉDICAMENTS, VAISSELLE, ETC.



CONTAINERS GRIS

DÉCHETS MÉNAGERS
NON RECYCLABLES

**PENSEZ AU COMPOSTEUR
POUR LES RESTES DE REPAS**



les services municipaux (suite)

L'ÉCOLE

LIGUE CONTRE LE CANCER

1ER ET 2ÈME AU CONCOURS SCOLAIRE !

« En juin dernier, les deux classes de l'école ont participé à un concours scolaire organisé par la ligue contre le cancer autour de la thématique du soleil. La classe maternelle a élaboré une grande affiche pour promouvoir la prévention solaire. La classe des grands a fabriqué un jeu de l'oie géant sur la même thématique. La classe de maternelle est arrivée première du concours et celle des grands deuxième. Nos avons reçu avec nos deux prix cumulés un chèque de 250 euros de la Ligue. Nous avons décidé avec les enfants de reverser une partie de cette somme à des associations locales œuvrant dans le domaine de la santé : Virade de l'Espoir, Don du sang, ADAAT. Avec le reste de l'argent nous avons décidé d'acheter des jeux pour la récréation ».

_ Aurore Baraillé Martin, directrice de l'école



PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) PROPOSÉS AUX ÉLÈVES DE SALERS TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS SOIRS DE 16H À 16H45 :

L'arrivée des beaux jours a également permis la reprise de l'atelier jardinage dans le potager de l'école, mais aussi la relance de jeux en plein air comme le bowling. C'est sur la thématique de Noël que les enfants œuvreront dès la rentrée des vacances de Toussaint en vue du marché de Noël du 12 décembre où nous vous attendons nombreux et nombreuses ».

« Grâce à l'intervention de Chantal Debiere ce printemps, les grands ont suivi les étapes de transformation de la laine depuis la toison jusqu'au produit fini. Ils ont appris à trier, laver, faire sécher, carder, filer la laine, pour créer de jolis tissages pour la fête des mamans. Les papas n'ont pas été oubliés avec la confection de bracelets macramés. Les plus petits ont gâté les mamans avec un collier de perles multicolores ainsi qu'une boîte à bijoux en forme de cœur, tandis que les papas recevaient un joli cadre photo.

_ Andrée et Sandrine, animatrices des TAP (aidées par Marine)

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Salers a ré-ouvert ses portes le mercredi 8 septembre avec une dédicace !

Le mercredi 8 septembre après-midi, la bibliothèque municipale de Salers accueillait Sophie Loubière, auteure journaliste scénariste et marquait ainsi la réouverture du site après une longue période de confinement.

Depuis ? « des projets à la pelle »... avec création entre autres d'un nouvel espace.... mais chut, vous le découvrirez un peu plus tard....

Rappel - La bibliothèque de Salers bénéficie d'un renouvellement périodique d'ouvrages grâce à la Médiathèque

du Conseil Départemental du Cantal. Des commandes de livres, CD, DVD, jeux et jouets, et/ou œuvres d'art (etc..) sont disponibles sur le site internet www.culture.cantal.fr avec récupération directement auprès de Christine les mercredis matins de 9h à 12h à la bibliothèque située au 8, rue du Couvent.

Prochains passages de la navette de réservation : mardi 23 novembre, mardi 14 décembre. Pensez à réserver !

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

CHRISTINE AU 04 71 40 72 33

E-MAIL : BIBLIOTHEQUE.SALERS@GMAIL.COM

l'état civil

DÉCES

- 08/12/2020 : **Jacques ASTRUC**
(était né le 03/11/1949)
- 04/02/2021 : **Roger ROBERT**
(était né le 26/11/1933)
- 06/02/2021 : **Claire APCHER** née DUPUY
(était née le 12/08/1932)
- 10/04/2021 : **Joseph APCHER**
(était né le 10/04/1930)
- 08/06/2021 : **Marinette VIGIER**
(était née le 10/04/1935)
- 07/07/2021 : **Marie-Brigitte DEGEUSER**
veuve DE ROQUEMAUREL
(était née le 23/03/1929)
- 28/07/2021 : **Daniel Jean-Pierre Marc GOUZON**
(était née le 04/07/1953)

NAISSANCES

- **Adam LESCURIER**, né le 31 Décembre 2020
fils de Sandrine WILLIOT et de Ludovic LESCURIER



les associations

MISE À JOUR DU FICHER DES ASSOCIATIONS LOI 1901 DONT LE SIÈGE EST IMPLANTÉ À SALERS

La Sous-Préfecture de Mauriac a procédé à un travail d'identification des associations inactives depuis plus de 10 ans sur l'ensemble du département. Il a été demandé à la municipalité de Salers de prendre contact avec les membres des associations concernées **dans le but de les relancer ou les dissoudre.**

Si certains d'entre vous ont des informations à communiquer sur les associations citées ci-après (notamment des contacts d'anciens membres du bureau), merci de bien vouloir en avvertir le secrétariat de mairie **avant le 31 décembre.** Sans membre connu ou revendiqué, le maire, Jean-Louis Faure procédera à la dissolution de ces associations comme la loi l'y autorise.

SONT CONCERNÉS :

- Association d'éducation et d'instruction de la ville de Salers – (Maison des Templiers)
N° 0152000011 – inactive depuis 1905
- Société des chasseurs du canton de Salers – N° 0152000012 – inactive depuis 1907
- Société des mobilisés de Salers – N° 0152000031 – inactive depuis 1920
- Union Sportive Salersienne – N° 0152000088 – inactive depuis 1921
- Syndicat d'initiative de tourisme de Salers – N° 0152000041 – inactive depuis 1922
- Union fraternelle des victimes de la guerre du canton de Salers – N° 0152000054 – inactive depuis 1924
- Union des syndicats de chasseurs du canton de Salers – N° 0152000060 – inactive depuis 1927
- Association Jeanne d'Arc d'éducation populaire de Salers – (salle paroissiale) - N° 0152000104 – inactive depuis 1933
- Association de jardins ouvriers et familiaux de Salers – N° 0152000155 – inactive depuis 1942
- Association des propriétaires ruraux du canton de Salers – N° 0152000198 - inactive depuis 1946
- Union Sportive Salersienne – N° 0152000197 – Inactive depuis 1947
- Association familiale intercommunale de Salers – N° 0152000214 – inactive depuis 1948
- Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-de-Lorette – (École Libre de filles)
N° 0152000259 – inactive depuis 1952

- Foyer rural de jeunes et d'éducation populaire – (CEG de Salers) N° 0152000422 – inactive depuis 1968
- Comité de Salers de la fédération des anciens combattants en Algérie – N° 0152000482 – inactive depuis 1969
- Société des amis de Salers – N° 0152000499 – inactive depuis 1970
- Association pour l'animation culturelle de Salers – N° 0152000563 – inactive depuis 1975
- Lauze Auvergne – N° 0152000894 – inactive depuis 1986
- Association de développement économique et touristique des cantons Mauriac, Pleaux, Salers, St-Cernin N° 0152000928 – inactive depuis 1986
- Inst. Hospi. De Léprologie pour l'Amérique Latine, les Caraïbes, les Antilles – (Le Grand Bailliage) N° 0152000967 – inactive depuis 1987
- Altitude – N° 01520010052 – (Grange du Puy Salers) - inactive depuis 1990
- Association de développement artistique et culturel de Salers – N° 0152001190 - inactive depuis 1995
- Le Cercle Celtique – (rue du Beffroi) - N° 0152001246 – inactive depuis 1996
- Section de gymnastique volontaire de Salers – N° 0152000671 – inactive depuis 2001

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

"SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE SALERS"

À l'initiative d'Isabelle Combes, la nouvelle association dédiée à la sauvegarde du patrimoine de Salers a vu le jour le 30 octobre dernier.

L'association aura pour vocation d'accompagner le financement de petites restaurations, d'engager des études sur le bâti (des façades et des intérieurs par exemple) et d'organiser des recherches sur du patrimoine disparu comme le château.

Les prochaines semaines seront consacrées à la mise en place de l'association qui ne commencera réellement son activité qu'en 2022.

- Constitution du bureau :
 - Isabelle Combes : Présidente
 - Bertrand Jarrige : Secrétaire
 - Patrick Berger : Trésorier
- Montant des adhésions :
 - 10 € : Adhérent
 - 50 € : Bienfaiteurs

Pour tout renseignement ou demande d'adhésion, merci de contacter Isabelle Combes : isabelle15140@gmail.com



LA SAGRANIÈRE

« Les longs mois sans activité qui ont éprouvé bon nombre d'associations, ont également impacté notre groupe folklorique. Le nombre de membres est en diminution notamment chez les enfants. Mais il demeure une équipe motivée pour danser, jouer et chanter afin de perpétuer les traditions de la Haute Auvergne qui nous sont si chères.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale de cet été, afin de permettre au groupe de toujours pratiquer et valoriser le folklore local. C'est désormais Georges Fabre, qui préside La Sagranière et qui assurera la continuité de l'histoire de l'association, entouré de quatre vices présidents, d'un bureau soudé et d'un noyau de membres motivés. L'année 2021 n'aura pas permis à toutes les fêtes de revoir le jour, aussi les représentations n'ont pas été nombreuses. L'équipe est cependant restée active avec de nombreuses répétitions.

Afin de préparer la saison 2022 nous allons continuer les répétitions sérieusement et tenter de gonfler un peu les effectifs d'adultes et d'enfants. Aussi toutes les personnes motivées pour pratiquer notre folklore et pour intégrer une association vivante avec pleins de rendez-vous conviviaux tout au long de l'année, sont les bienvenues. Nous comptons sur de nouveaux enfants, mais aussi sur les plus anciens qu'ils aient déjà pratiqué au pas ».

- Bureau 2021 :
 - Président : Georges Fabre
 - Vice-présidents : Estelle Catalan, Jean-Michel Lacombe, Pierre-Jean Lafon, Antoine Bancarel
 - Secrétaire : Aurélie Simon
 - Vice-secrétaire : Véronique Robert
 - Trésorière : Edith Lacombe
 - Vice-trésorière : Marie-Pierre Lafon

Le bureau & Georges FABRE,
Président de l'association
(06 38 59 03 67 ou 06 75 24 89 04)



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS (SUITE)

LE MIEL DE SALERS

« La récolte du « Miel de Salers » de nos trois ruchers installés à la Peyrade, au Puy Salers et au Charlat a subi les aléas d'un printemps et d'un été catastrophiques.

Les douze ruchettes supplémentaires achetées l'an dernier ainsi que six ruches n'ont pas résisté. Nous sommes contraints de racheter progressivement de nouveaux essaims afin de les réhabiliter.

Elles seront installées au printemps prochain en principe dans un quatrième rucher sur un terrain mis gracieusement à notre disposition à la Principauté naturelle Saint-Michel de Salers.

La mise en pots vient tout juste de se terminer et les 60 adhérents à ce jour (dont une dizaine de nouveaux parrains) vont pouvoir le déguster.

Les assemblées générales des apiculteurs du Cantal et du Crédit

Mutuel n'ont pas pu se tenir à Salers en 2021 en raison de l'évolution de la crise sanitaire. Nous avons cependant organisé le 10 juin 2021 avec l'aide précieuse du personnel scolaire de l'école de Salers, une journée de présentation du monde des abeilles et du métier de l'apiculteur aux élèves des classes maternelle et élémentaires. Les visites du rucher du Puy Salers ont été très appréciées.

Les contrôles d'hiver de nos quarante-cinq ruches sont terminés et leur nourrissage a été indispensable afin que nos abeilles résistent bien au prochain hiver.

Appel aux futurs parrains et adhérents pour nous soutenir dans notre projet de sauvegarde des abeilles ».

Patrick BERGER, Président de l'association

UN ÉVÈNEMENT
ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

La Pastourelle
RANDO - TRAIL - VTT
PAYS DE SALERS

22^e édition

DU 26 AU 28 MAI 2022

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRAIL

ECO-ÉVÈNEMENT

TRAIL TOUR NATIONAL

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, cantal, salers, PAYS DE SALERS, PARTENAIRE PRINCIPAL ATHLÉ

LE MUSÉE DE SALERS

« En raison de la crise sanitaire, nous avons ouvert le musée avec un bon mois de retard. Malgré cela, la saison reste positive. La fréquentation est en légère augmentation.

L'exposition d'instruments de musique prêtée par Pierre Capel a suscité un réel enthousiasme, puisque accompagnée de commentaires très précis que la guide Julie se faisait un plaisir de divulguer.

Nous la remercions pour son investissement au musée. Elle a mis toute son énergie et ses compétences à la présentation et la mise en valeur de cette ancienne demeure de Salers.

L'heure est venue de fermer ses portes...
Bon hiver à tous ! »

Le bureau
& Michelle Célarier-Descoeur,
Présidente de l'association

LA PASTOURELLE

Voir page suivante pour programme.

agenda

2021

- **Tous les mercredis matins :**
Marché hebdomadaire – 8h à 13h,
place Tyssandier d'Escous.
- **Mardi 16 novembre au Dimanche 12 décembre :**
Dépôt de pain tous les jours (sauf le lundi)
8h à 12h à la salle des fêtes, rue du Couvent.
- **Vendredi 19 novembre :**
Projection en avant-première du court-métrage
de Léo Pons « Le Buron » (20 minutes),
Tourné en partie à Salers en 2019 / 2020
19h30 au Cinéma Le Cristal - Aurillac.
- **Lundi 22 novembre :**
Réunion publique du Grand Site de France Puy Mary
Thème "Plan de paysage, transition énergétique"
19h30-21h30 à la salle du Conseil de Lascelles.
- **Mercredi 24 novembre :**
Venez récupérer vos ouvrages / jeux / films
préalablement réservés auprès de la médiathèque
du Conseil Départemental du Cantal sur
www.culture.cantal.fr - 9h à 12h
à la bibliothèque de Salers, 8 rue du Couvent.
- **Dimanche 12 décembre :**
Marché de Noël – 10h à 17h
sur le site de la salle des fêtes et de l'école,
rue du Couvent.
- **Mercredi 15 décembre :**
Venez récupérer vos ouvrages / jeux / films
préalablement réservés auprès de la médiathèque
du Conseil Départemental du Cantal sur
www.culture.cantal.fr - 9h à 12h
à la bibliothèque de Salers, 8 rue du Couvent.
- **Vendredi 31 décembre :**
Réveillon de la Saint-Sylvestre
20h à l'hôtel restaurant La Bastide du Cantal,
route du Puy Mary.
- **Dimanche 9 janvier :**
Vœux des pompiers - 10h30 à la caserne,
11, rue du Puy Violent, Les Prés de Faure.
- **Jeudi 20 janvier au Samedi 19 février :**
Recensement de la population sagranière.
- **Autour du 2 février :**
Arrivée du raid hivernal « Terra Incognita »
Verre de l'amitié avec les habitants.
- **Vendredi 4 mars :**
Date limite des inscriptions sur les listes électorales.
- **Samedi 19 mars :**
Commémoration du 19 mars 1962
11h au monument du parking de la route d'Aurillac.
- **Dimanche 10 avril :**
Premier tour des élections présidentielles
8h à 18h à la salle des fêtes, rue du Couvent.
- **Dimanche 24 avril :**
Deuxième tour des élections présidentielles
8h à 18h à la salle des fêtes, rue du Couvent.
- **Dimanche 8 mai :**
Commémoration du 8 mai 1945
11h45 sur la place Tyssandier d'Escous
pour rejoindre le Monument aux Morts
du Cimetière Vieux, place de l'église.
- **Jeudi 26 au Dimanche 29 mai :**
La Pastourelle,
Championnat de France de trail long et de trail court.
- **Vendredi 20 au Dimanche 22 mai :**
Assemblée générale annuelle de l'association nationale
des Plus Beaux Villages de France.
- **Dimanche 12 juin :**
Élections législatives
8h à 18h à la salle des fêtes, rue du Couvent.
- **Dimanche 19 juin :**
Élections législatives
8h à 18h à la salle des fêtes, rue du Couvent.
- **Samedi 25 juin :**
Kermesse de l'école.
- **Juillet (dates non définies à ce jour) :**
Marché des Sites Remarquables du Goût
Esplanade de Barrouze.
- **Jeudi 14 juillet :**
Commémoration du 14 juillet 1789 à 11h45
sur la place Tyssandier d'Escous pour rejoindre
le Monument aux Morts du Cimetière vieux,
place de l'église.

2022

- **Tous les mercredis matins :**
Marché hebdomadaire - 8h à 13h,
place Tyssandier d'Escous.
- **Samedi 8 janvier :**
Vœux de la municipalité - 18h
à la salle des fêtes, rue du Couvent.

Dates sous réserve de modifications.

Retrouvez toutes les animations sur notre site internet.



Imprimé par Osmose Communication - Ne pas jeter sur la voie publique.

HÔTEL DE VILLE : 1, PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS - 15140 SALERS
ACCUEIL DU PUBLIC : 2, PASSAGE PHILIPPE GARRIGUE - 15140 SALERS

Uniquement le matin, de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi

Téléphone : 04 71 40 72 33 - E-mail : mairie.salers@wanadoo.fr - Site : www.salers.fr - Facebook : [@mairiedesalers](https://www.facebook.com/mairiedesalers)

